

ASSOCIATION INFOCLIMAT



Assemblée Générale Extraordinaire

Procès Verbal

Date de l'Assemblée Générale : **Samedi 23 Février 2008**

Lieu : **25290 ORNANS**

Heure d'ouverture : **16h00**

Heure de clôture : **16h15**

123 membres sur 212 sont présents ou représentés, le quorum (107) étant atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire débute à 16h00.

ORDRE DU JOUR

1. Modification des statuts

1. Modification des statuts

- Le président rappelle qu'il est possible de voter à mains levées ou bien à bulletin secret.
- Le président rappelle les éléments qui ont motivé les propositions de modification des statuts puis procède à la lecture des propositions de modification :

Article 10

« Les votes par procuration sont autorisés à raison de 3 procurations par membre à jour de leur cotisation annuelle. »

est remplacé par :

« Les votes par procuration sont autorisés à raison de 5 procurations par membre à jour de leur cotisation annuelle. »

Article 11

« Les votes par procuration sont autorisés à raison de 3 procurations par membre à jour de leur cotisation annuelle. »

est remplacé par :

« Les votes par procuration sont autorisés à raison de 5 procurations par membre à jour de leur cotisation annuelle. »

Article 12

« Un membre ne pourra pas recevoir plus de trois pouvoirs. »

est remplacé par :

« Un membre ne pourra pas recevoir plus de cinq pouvoirs. »

- Les propositions de modification des statuts sont mises aux voix (mains levées) :

Exprimés	Majorité	OUI	NON	Abstention
123	62	123	0	0

- La modification des statuts est adoptée à l'unanimité des votants.
- Le président clôture l'Assemblée Générale Extraordinaire à 16h15.

Le président,

Le secrétaire,

*Rédaction : Nicolas MENARD et
Laurent GARCELON*